

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les conditions, limites et exclusions de responsabilités sont précisées par les présentes CGV qui sont par ailleurs consultables en ligne sur le site internet de la société VENTURA.

Délai de livraison à partir de la réception de la confirmation de commande: 6 à 10 semaines hors congés.

Validité de l'offre :

- Prix ferme 15 jours à compter de la date du devis et révisable au-delà.

- Le prix est maintenu 15 jours à date de réception de la demande d'acompte N°1 sous réserve de paiement.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Chantier au-delà de 5000 €

- Acompte de 50% à la validation de la commande,
- Acompte de 40% à la livraison sur chantier ou dépôt,

- Solde de 10% à remettre aux poseurs en fin de chantier PAR CHÈQUE.

Conditions de paiement : Chantier jusqu'à 5000 €

- Acompte de 90% à la validation de la commande
- Solde de 10% à remettre aux poseurs en fin de chantier PAR CHÈQUE.

Le câblage et le branchement de tout élément électrique ne sont pas compris dans nos prestations, sauf mention contraire. La réfection des revêtements muraux (crépis, plâtres, peintures, tapisseries, carrelages, etc.) n'est pas comprise dans nos prestations. Aucune finition intérieure n'est comprise dans nos offres sauf si mention contraire. Tous travaux complémentaires non cités ci-dessus seront facturés en supplément. La loi impose des grilles de ventilation dans les pièces sèches sauf salles d'eau. Si vous les souhaitez, veuillez le spécifier sur le bon de commande.

Merci de prévoir le dégagement total de l'accès aux portes et fenêtres, la dépose de vos rideaux, la protection en recouvrant votre mobilier (la poussière est inévitable au moment de la pose) et le calfeutrement des boiseries se trouvant sur le passage (rampes, marches d'escalier) avant l'intervention de notre équipe de pose. Afin que les travaux vous donnent entière satisfaction nos équipes de poseurs prendront le maximum de précaution.

CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues par la société VENTURA (ci-après La Société) - sis 6 Rue Jean-Marie Lehn 67560 ROSHEIM immatriculée sous le numéro 888 174 869 RCS SAVERNE - auprès de consommateurs et d'acheteurs non professionnels (ci-après « Les Clients ou le Client »), désirant acquérir les produits proposés à la vente par La Société (ci-après « Les Produits ») :

- large panel de fenêtres (PVC, bois, aluminium), portes d'entrée (PVC, bois, aluminium, portes industrielles), portes de garage sectionnelles ou enroulables, volets roulants ou battants (extérieurs, encastrés, monoblocs) et brise-soleils orientables par achat immédiat ou au moyen de la passation d'une commande.

Elles précisent notamment les conditions d'achat immédiat, de passation de commande, de paiement, et de remise ou de livraison des Produits commandés par les Clients.

Les caractéristiques principales des Produits et notamment les spécifications, illustrations et indications de dimensions ou de capacité des Produits, sont présentées dans les catalogues de La Société. Les photographies et graphismes présentés ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité de La Société. Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Produit afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles.

Les offres de Produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent également, sans restriction ni réserve à tout achat des services de pose (« Les Services ») également proposés par La Société aux consommateurs et Clients non professionnels.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

D'une façon générale, les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour les ventes sur internet.

Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de commande et à la conclusion du contrat de fourniture des Services et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande et la conclusion du contrat de fourniture des Services. Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur à la date de l'achat immédiat ou de la passation de la commande et, pour les prestations de services, celle en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

La validation de la commande par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

MODALITE DE PASSATION DES COMMANDES

Les devis sont établis sans frais pour l'acheteur et sont caducs de plein droit à l'expiration d'un délai de trente (30) jours à compter de l'établissement du devis.

Toute commande implique, de la part de l'acheteur, l'acceptation des présentes conditions de vente sauf le cas de stipulations contraires précises incluses directement sur le bon de commande par la Société. L'acheteur est engagé auprès de La Société, dès qu'il aura transmis au siège de La Société un devis signé.

La vente ne sera considérée comme définitive qu'après envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par La Société et après encaissement par celle-ci de l'intégralité du premier acompte dû tel que défini à l'article "Conditions de paiement". A ce titre, il est rappelé que La Société n'est, en l'absence d'une confirmation émanant de sa part, pas liée par des engagements pris par ses représentants et employés.

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par La Société, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article "Conditions de paiement" des présentes Conditions Générales de Vente sera de plein droit acquis à La Société et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

La Société se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

PRIX

Le prix indiqué sur le devis de la Société est valable pendant une durée de trente jours calendaires.

Ces prix sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la passation de la commande, tels que communiqués sur le catalogue, en France métropolitaine. Les prix sont toutes taxes comprises (TTC), au taux de TVA en vigueur, incluant les éco-participations applicables.

Tout changement de taux sera immédiatement répercuté sur le prix des produits. Si une ou plusieurs taxes ou contributions venaient à être créées ou modifiées, elles seraient immédiatement répercutées sur les prix de vente.

Les prix s'entendent nets et sans escompte, sauf accord exprès et écrit avec le Client. Si par convention particulière avec le Client un escompte est prévu, il n'est applicable qu'à la condition d'un règlement complet de toutes les factures émises au

plus tard dans un délai de huit (8) jours, date des factures.

Dans l'hypothèse où le devis aurait été établi – à la demande du Client – sans prise de mesures par les équipes de La Société mais à l'aide de celles communiquées par les soins du Client, (plan d'architecte, dimensions d'ouverture à réaliser, etc...) sous quelque forme que ce soit et que ces mesures diffèrent de celles constatées après les relevés de côtes définitives, La Société se réserve le droit d'ajuster le prix initialement présenté sur le devis sans que cette modification n'entraîne l'annulation de la commande. En cas de non-acceptation ou de non-paiement du supplément de prix, la clause de propriété et la clause pénale prévue dans nos conditions générales de vente s'appliquera.

Les prix sont valables pour les commandes qui nous sont adressées dans les 30 jours à compter de la date d'établissement du devis. En cas de réception, par la Société, d'une commande au-delà du trentième jour, les prix ne seront plus garantis et pourront, de ce fait, être révisés.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Le règlement devra être effectué selon l'échéancier suivant :

Une fois la commande confirmée par La Société - telle que défini à l'article "MODALITE DE PASSATION DES COMMANDES", Le Client devra verser immédiatement à La Société un acompte égal à cinquante pour cent (50%) du montant total TTC de la commande, quelles qu'en soit les modalités d'exécution.

Un second acompte égal à quarante pour cent (40 %) sera demandé à la réception du matériel. Il est précisé qu'à défaut de règlement de ce second acompte, La Société se réserve le droit de refuser la pose du matériel.

Un dernier acompte égal à dix pour cent (10 %) sera demandé en fin de chantier, au départ des poseurs.

A ce titre, il est précisé que La Société accepte le paiement par virement bancaire ou par chèque bancaire.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà des délais ci-dessus fixés, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux d'intérêt légal majoré de cinq (5) points du montant TTC du prix d'acquisition figurant sur ladite facture, seront acquises automatiquement et de plein droit à La Société, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que La Société serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En outre, La Société se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours effectuées par le Client ainsi que la fourniture des Services commandés par le Client.

En outre, en cas d'intervention de notre service contentieux les frais de recouvrement seront à la charge du débiteur ainsi que tous les frais de procédure judiciaire le cas échéant.

Enfin, si les mentions portées sur l'attestation prévue à l'article 279-0 du CGI, s'avèrent inexacts du fait du Client et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, le Client s'engage au remboursement du complément de TVA, augmenté des majorations et pénalités, réclamés à l'entreprise par l'administration fiscale cela à la première demande.

CLAUSE PENALE

Dans l'hypothèse où une des parties ne respectent pas son engagement, elle serait de plein droit débitrice envers l'autre d'une indemnité forfaitaire d'un montant égal à dix pour cent (10%) du montant total TTC de la commande avec un minimum de cent cinquante euros (150€).

DELAIS DE LIVRAISON

Les Produits commandés par le Client seront livrés à ce dernier à l'adresse qu'il aura indiquée lors de sa commande, dans le délai indiqué sur le devis et dans les conditions prévues aux présentes Conditions Générales de Vente complétées éventuellement par des conditions particulières de vente remises au Client conjointement aux présentes Conditions Générales de Vente.

La pose qui suivra la livraison de ses Produits interviendra, quant à elle, à une date convenue avec le Client. Néanmoins, la pose peut être soumise à décalage en cas d'intempéries, de températures extrêmes ou de Force Majeure.

La Société s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Produits et Services commandés par le Client dans les délais ci-dessus précisés. Toutefois, ces délais sont communiqués à titre indicatif.

Si les Produits et Services commandés n'ont pas été fournis au plus tard 30 jours après les délais fixés, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client, la vente pourra être résolue à la demande écrite du Client dans les conditions prévues aux articles L 216-2 L 216-3 et L241-4 du Code de la consommation.

Les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

Lorsque le Client s'est lui-même chargé de faire appel à un transporteur qu'il choisit lui-même, la livraison est réputée effectuée lors de la remise des Produits commandés par La Société au transporteur dès lors qu'il a remis les Produits vendus au transporteur qui les a acceptés sans réserve. Le Client est tenu de vérifier l'état des Produits livrés. Il dispose d'un délai de 8 jours à compter de la livraison pour formuler par écrit via courrier recommandée avec accusé de réception toutes réserves ou réclamations pour non-conformité ou vice apparent des Produits livrés (par exemple : colis endommagé, déjà ouvert...), avec tous les justificatifs y afférents (photos notamment).

Passé ce délai et à défaut d'avoir respecté ces formalités, les Produits seront réputés conformes et exempts de tout vice apparent et aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée par La Société. La Société remboursera ou remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais, les Produits livrés dont les défauts de conformité ou les vices apparents ou cachés auront été dûment prouvés par le Client, dans les conditions prévues aux articles L 217-4 et suivants du Code de la consommation et celles prévues aux présentes Conditions Générales de Vente (voir garanties, notamment).

Le Client dégage la Société de tout engagement relatif aux délais de livraison et ne saurait prétendre au paiement d'une quelconque indemnité :

1. dans le cas où les renseignements à fournir par le Client ne seraient pas donnés en temps voulu ;
2. dans le cas où l'accès à l'installation n'a pas été possible à la date prévue du fait du Client ;
3. dans le cas où les conditions de paiement n'auraient pas été respectées par le Client ;
4. en cas de force majeure ou d'intempéries.

CONDITIONS DE POSE

Toute modification du contrat initial acceptée par les deux parties, donnera automatiquement lieu à un report de la date d'exécution initialement prévue.

La pose des Produits peut être réalisée par des poseurs sous-traitants agréés par la Société. Les éventuels travaux de plâtrerie ou de maçonnerie, raccords de peinture, de papier peint ou de décoration... nécessités par la dépose totale d'anciennes menuiseries ou fermetures seront à la charge du Client.

Les poseurs sont tenus de laisser le chantier et le matériel en bon état de propreté ; le nettoyage des vitres n'est pas prévu dans la prestation des poseurs.

En outre, la mise en œuvre de certains produits (portes de garage, volets, fenêtres, en particulier en remplacement complet, etc) peut nécessiter une découpe des tableaux, appuis, façades et/ou leur remplacement par des accessoires ajustés sur place (gonds, arrêts de volets, etc) : les éventuelles traces laissées par ces coupes sur la maçonnerie sont inhérentes à la mise en œuvre des produits et les éventuelles retouches restent à la charge du Client.

Pour les produits avec fermeture électrique, il est précisé que les raccordements électriques sont des raccordements à proximité, soit à moins d'un mètre du point de raccordement dans la pièce d'installation, dans un boîtier prévu par le Client à cet effet.

CONDITIONS SPECIFIQUES LIEES A LA POSE

Le Client est tenu d'assurer, à sa charge, la fourniture de tout engin spécifique (grues, etc...) ainsi que l'exécution de tous travaux de maçonnerie, trous, scellements, raccords et travaux de menuiserie, serrurerie, peinture, miroiterie avant la pose des Produits.

Les pertes de temps ou fausses manœuvres provenant de causes indépendantes de la volonté de la Société ne sont pas à la charge de celle-ci. Les accessoires imprévus, les frais supplémentaires de montage inhérents à des circonstances particulières, telles que modification des ouvertures, ou non-conformité aux plans initiaux, seront facturés en supplément.

Lorsque, du fait du Client ou des intervenants sélectionnés par ce dernier qui seraient intervenus préalablement à la livraison des Produits par La Société, l'état du chantier ne permet pas aux monteurs de placer, avant leur départ, tous les accessoires de manœuvre, ces travaux de finition restent à la charge du Client, tout nouveau déplacement étant facturé en supplément.

FORCE MAJEURE

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

TRANSFERT DE PROPRIETE / TRANSFERT DES RISQUES

Transfert de propriété

Le transfert de propriété des Produits de La Société, au profit du Client, qu'il s'agisse d'un achat immédiat ou d'une commande, est expressément subordonné au paiement intégral du prix en principal et accessoires par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits.

Dans le cas où le paiement n'interviendrait pas dans les délais prévus par les parties, La Société se réserve le droit de reprendre la chose livrée.

Transfert des risques

Sauf lorsque le Client fait appel à un transporteur qu'il a lui-même choisi, indépendamment La Société, auquel cas le transfert des risques est effectué au moment de la remise des produits commandés par La Société au transporteur choisi par le Client, quelle que soit la date du transfert de propriété des Produits, le transfert des risques de perte et de détérioration s'y rapportant, ne sera réalisé qu'au moment où le Client prendra physiquement possession des Produits. Les Produits voyagent donc aux risques et périls de La Société.

RESPONSABILITE

La responsabilité de La Société est celle définie par la Loi.

Toutefois, La Société ne saurait être tenue pour responsable de tout préjudice n'ayant pas un caractère direct avec les produits livrés ou les travaux effectués (notamment manque à gagner, perte d'une chance, etc.).

Le Client s'engage à signaler à la Société, le cas échéant, toutes modalités particulières d'environnement des locaux ou d'accès aux locaux susceptibles d'avoir un impact sur l'installation. Notamment, avant signature du bon de commande il est convenu que le Client se sera assuré ne pas être

dans une zone monuments historiques ; si cela était le cas le Client informera la Société au préalable par écrit et fournira à celle-ci le cahier des charges de la zone.

Dans le cas où les travaux nécessitent une autorisation (telle que permis de construire, autorisation de la copropriété...), le Client est seul responsable de son obtention. La non obtention de l'autorisation ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de la Société ni constituer un motif de résolution du contrat pour le Client.

GARANTIE LEGALE DES PRODUITS

Les Produits proposés à la vente sont conformes à la réglementation en vigueur en France et ont des performances compatibles avec des usages non professionnels.

Garanties légales

Les Produits fournis par La Société bénéficient de plein droit et sans paiement complémentaire, conformément aux dispositions légales,

- de la garantie légale de conformité, pour les Produits apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à la commande ou à l'achat immédiat,
- de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation, dans les conditions et selon les modalités visées dans l'encadré ci-dessous (Garantie de Conformité / Garantie des Vices Cachés).

Il est rappelé que dans le cadre de la garantie légale de conformité, le Client :

- bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir à l'encontre de La Société ;
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du Produit commandé, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L 217-9 du Code de la consommation ;
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du Produit durant les vingt-quatre mois suivant la délivrance du Produit, sauf pour les biens d'occasion, dont le délai est porté à six mois (art. 217-7 du Code de la consommation)

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale pouvant éventuellement couvrir le Produit.

Le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés Produit conformément à l'article 1641 du Code Civil ; dans ce cas, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à 1644 du Code Civil.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer La Société, par écrit, de la non-conformité des Produits dans les délais ci-dessus visés et retourner ou rapporter en magasin les Produits défectueux dans l'état dans lequel ils ont été reçus avec l'ensemble des éléments (accessoires, emballage, notice...).

La Société remboursera, remplacera ou fera réparer les Produits ou pièces sous garantie jugés non conformes ou défectueux. En cas de livraison, les frais d'envoi seront remboursés sur la base du tarif facturé et les frais de retour seront remboursés sur présentation des justificatifs.

Les remboursements des Produits jugés non conformes ou défectueux seront effectués dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours suivant la constatation par La Société du défaut de conformité ou du vice caché.

Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire du Client ou par chèque bancaire adressé au Client.

La responsabilité de La Société ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- non-respect de la législation du pays dans lequel les produits sont livrés, qu'il appartient au Client de vérifier,
- en cas de mauvaise utilisation, d'utilisation à des fins professionnelles, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du Produit, d'accident ou de force majeure.

La garantie de La Société est, en tout état de cause, limitée au remplacement ou au remboursement des Produits non conformes ou affectés d'un vice.

Il est également précisé que les pièces détachées, réparées ou remplacées dans le cadre de la garantie légale de conformité, ne sont couvertes que jusqu'à l'échéance de ladite garantie.

En tout état de cause, l'altération et les différences de tons des coloris et des teintes, des plastiques et des essences de bois, ne sont pas garanties.

GARANTIE CONTRACTUELLE

Outre les garanties légales précitées, les Produits bénéficient d'une garantie contractuelle de deux ans après le parfait achèvement.

GARANTIE DES PRESTATIONS DE SERVICE

La Société garantit, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, le Client, contre tout défaut de conformité ou vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des Services commandés dans les conditions et selon les modalités définies en annexe aux présentes Conditions Générales de Vente.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer La Société, par écrit, de l'existence des vices ou défauts de conformité dans un délai maximum de 10 (dix) jours à compter de la fourniture des Services.

La Société remboursera ou rectifiera ou fera rectifier (dans la mesure du possible) les Services jugés défectueux dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 (trente) jours suivant la constatation par La Société du défaut ou du vice.

Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire du Client ou par chèque bancaire adressé au Client.

La garantie de La Société est limitée au remboursement des Services effectivement payés par le Client et La Société ne pourra être considérée comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

Les Services sont conformes à la réglementation en vigueur en France.

La responsabilité de La Société ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel les Services sont fournis, qu'il appartient au Client, qui est seul responsable du choix des Services demandés, de vérifier.

EXCEPTION D'INEXECUTION

Il est rappelé qu'en application de l'article 1219 du Code civil, chaque Partie pourra refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l'autre Partie n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave, c'est-à-dire, susceptible de remettre en cause la poursuite du contrat ou de bouleverser fondamentalement son équilibre économique. La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie défaillante de la notification de manquement qui lui aura été adressée à cet effet par la Partie victime de la défaillance indiquant l'intention de faire application de l'exception d'inexécution tant que la Partie défaillante n'aura pas remédié au manquement constaté, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

DROIT APPLICABLE – LANGUE

Les présentes Conditions générales de vente et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

LITIGES

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente et/ ou de prestation de service conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre La Société et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (Code de la consommation article L 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

INFORMATION PRECONTRACTUELLE - ACCEPTATION DU CLIENT

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation, et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles du Produit,
- le prix des Produits et des frais annexes (livraison, par exemple) ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel La Société s'engage à livrer le Produit,
- les informations relatives à l'identité de La Société, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte,
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre,
- les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité,
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

Le fait pour une personne physique (ou morale), d'effectuer un achat immédiat ou de commander un Produit emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Produits commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable à La Société.

VENTE HORS ETABLISSEMENT

Dans le cadre où la vente aurait été effectuée hors établissement, le Client reconnaît avoir eu communication, en plus des informations précontractuelles précitées, des informations suivantes :

conditions de paiement (formes et taux d'intérêt en cas de vente à crédit) ;

disponibilité des pièces détachées ;

conditions, délai et formalités d'exercice du droit de rétractation du Client, avec le bordereau de rétractation.

Sur ce dernier point, le Client dispose - concernant le ou les biens livrés - d'un délai de 14 jours à partir de la conclusion du contrat ou à partir de la réception s'il s'agit d'un bien ou d'une prestation de services incluant une livraison pour exercer son droit de rétractation auprès de La Société sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, à fin

d'échange ou de remboursement, à condition que les Produits soient retournés dans leur emballage d'origine et en parfait état dans les 14 jours suivant la notification à La Société de la décision de rétractation du Client. Les retours sont à effectuer dans leur état d'origine et complets (emballage, accessoires, notice...) permettant leur remise sur le marché à l'état neuf, accompagnés de la facture d'achat. Les Produits endommagés, salis ou incomplets ne sont pas repris. En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix du ou des Produits achetés et les frais de livraison sont remboursés ; les frais de retour restant à la charge du Client. Le remboursement sera effectué dans un délai de 14 jours à compter de la notification à La Société de la décision de rétractation.

Le Client dispose également - concernant la prestation de pose - d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation auprès de La Société et annuler sa commande, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, à fin de remboursement, sauf si l'exécution des prestations a commencé, avec l'accord du Client, avant la fin du délai de rétractation. En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix des Services commandés est remboursé. Le remboursement des sommes effectivement réglées par le Client sera effectué dans un délai de 14 jours (au plus tard 14 jours) à compter de la réception, par La Société, de la notification de la rétractation du Client.

Le droit de rétractation peut être exercé en rédigeant toute déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant la volonté de se rétracter.

Enfin, sauf contrats de travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du Client et sollicités expressément par lui, La Société ne peut pas recevoir de paiement ou de contrepartie financière, sous quelque forme que ce soit de la part du consommateur avant un délai de 7 jours à partir de la conclusion du contrat.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles communiquées à la Société par le Client au titre de sa commande ont pour objectif d'assurer la bonne fin des commandes, la gestion des relations commerciales, d'améliorer la qualité des services et/ou de mieux répondre aux attentes du Client, et de lui permettre de bénéficier des offres de la Société. Dans ce cadre, le Client consent à l'utilisation de ces données par la Société et/ou par des tiers agissant pour le compte de la Société. Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition sur les données personnelles qui le concernent.

Le Client exerce ses droits en écrivant à :
« VENTURA », 6 Rue Jean Marie Lehn 67560 ROSHEIM ou par courriel à contact@ventura-fermetures.fr